



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-14

## CasBâ

### 1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie

### 2. Dénomination

Programme porté par Energies Demain, qui vise à favoriser le passage de la phase de réflexion des ménages à celles de conception puis de mise en œuvre des travaux de rénovation en fluidifiant le relai entre tous les acteurs de la rénovation énergétique.

Le programme va déployer pour cela l'outil « CasBâ » (Carnet de Santé du Bâtiment) auprès des tous les acteurs et principalement des collectivités. Le programme ambitionne de déployer l'outil pour 80 000 logements en France d'ici deux ans.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 540 GWh cumac sur la période 2019-2021.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, Energies Demain et les autres parties concernées.

### 4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	<b>0,005</b>